

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ORCIERES  
Département des Hautes-Alpes**

**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025**

**Convocation en date du : 19/11/2025**

**Nbre de membres en exercice : 15**

**Nbre de membres présents ou représentés : 13**

**Nbre de membres ayant pris part au vote : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Six Novembre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

**Étaient présents :** Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme Martine GIRAUD-MOINE, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

**Absents représentés :**

Mme PRIMAULT Florence (représentée par Mr ROUIT Sébastien)

**Absents excusés :** M. REY Gérard.

**Absents :** M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme REBOUL Fanny

**2025.110 Révision des tarifs des frais de secours 2025/2026**

Monsieur le Maire rappelle la convention signée le 5 décembre 2022, entre la Commune d'Orcières et la SEMILOM resort, relative aux frais de secours sur pistes, applicables sur la Commune d'ORCIERES à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité de sport ou de loisirs que ce soit sur le domaine skiable ou en dehors.

Le prestataire est chargé pour le compte de la Commune, sous l'autorité du Maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble des domaines skiables (ski alpin et ski de fond), et si nécessaire, sur l'ensemble du territoire de la Commune, sur réquisition du Maire.

L'article 8 et l'annexe 1 de la convention fixent annuellement les tarifs qui sont révisés chaque année par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les nouveaux tarifs pour la saison 2025/2026 joints en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REP**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le 03/12/2025

Berger Levrault

ID : 005-210500963-20251126-CM2025\_110-DE

- **Fixe les tarifs des frais de secours, pour la période d'hiver 2025/2026 et ce jusqu'au 30 Novembre 2026, tels que définis dans le tableau en annexe ;**
- **Autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes au vu des factures émises par la SEMILOM Resort ;**
- **Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026 de la Commune ;**
- **Autorise le Maire à recouvrer les frais engagés et à émettre les titres correspondants auprès des bénéficiaires de ce service.**

Le Maire  
Patrick RICOU

